

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine HUTEAU

A dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : HUTEAU Martine ; MORIN Vincent ; LLORENS Catherine ; BOIVIN Pierre ; MICHEL Julie ; JUFFROY Josiane ; BHIKOO Martine ; HOULET Antoine ; MARVIN Philippe ; ACCARDI Pascale

Absent : Mr BOUCHU Thierry

Absent excusé : Mr BIDART Yves donne pouvoir à Mr BOIVIN Pierre

Secrétaire de séance : Mme BHIKOO Martine

Le compte rendu de la séance du 14/05/2024 a été adopté

Ordre du jour :

- DM N°1
- Durée de l'amortissement des études non suivies de travaux.

16-2024-DM N°1

Madame le Maire expose :

Afin de régulariser certaines écritures d'ordre, il convient d'ouvrir les dépenses et les recettes suivantes :

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap)		Article (chap)	Montant
231(23)Immobilisation corporelles	-898.98	021(021) Virement de la section de fonctionnement	-2 151.36
231(23)OP.70 Immob.corporelles	898.98	2802(040)Frais études, élab.Modif.	18 240.00
		2803(040)Frais études, rech.	2 040.00
		2803(040)Frais études, rech.	2 151.36
		2803(040)Frais études, rech.	-20 280.00
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap)	Montant	Article (chap)	Montant
023(023)Virement à la section d'investissement	-2 151.36		
681(042)Dot aux amort.	20 280.00		
681(042)Dot aux amort.	-20 280.00		
681(042)Dot aux amort.	2 151.36		
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

APPROUVE la décision modificative

17-2024- Durée de l'amortissement des études non suivies de travaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2321-228,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant la nécessité de délibérer sur les durées d'amortissement,

DESIGNATION	MONTANT	N°INVENTAIRE	AMORTISSEMENT	DUREE PROPOSEE
Mission maîtrise d'œuvre travaux aménagement sécuritaire aux entrées de village	10 756.80	02-2019	2151.36	5 ans

Cette procédure d'amortissement nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense en section de fonctionnement au chapitre 68 « Dotations aux amortissements » et d'une recette du même montant en section d'investissement au chapitre 20 « Amortissements et immobilisations »

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

DECIDE les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT	N°INVENTAIRE	AMORTISSEMENT	DUREE PROPOSEE
Mission maitrise d'œuvre travaux aménagement sécuritaire aux entrées de village	10 756.80	02-2019	2151.36	5 ans

INFORMATIONS DU MAIRE

LA SEANCE EST LEVEE A 19H50

.....

.....

.....

.....

.....